Construire
le numérique
en Côtes d'Armor

Appel à projets numériques # 2023

Mars 2023

Retrouvez-nous sur

Côtes d'Armor
le Département

Les appels à projets numériques

Un schéma numérique départemental

2019-2023 révisé en juin 2022.

Une démarche « Construire le numérique en Côtes d'Armor »

→ Pour dynamiser le numérique sur le territoire et favoriser le développement des actions dans l'usage des outils numériques

→ Pour favoriser l'inclusion numérique

→ Axe 4 du schéma numérique « Mettre en réseau et accompagner les acteurs du numériques »

Les objectifs

- Favoriser l'attractivité et de développement des territoires s'appuyant sur les potentialités du numérique
- Renforcer l'offre en services publics numériques (lieux, ressources, outils ...)
- Viser l'appropriation, la maîtrise et l'approfondissement des usages numériques
- Pour « booster » l'éclosion de projets numériques dans les territoires des Côtes d'Armor pour un numérique pour tous, facilitant la vie quotidienne de chacun

Les objectifs

- Accompagner un maximum de projets dans l'ensemble des territoires costarmoricains notamment ruraux en veillant à une répartition équilibrée du soutien départemental

- Principales thématiques :
  - → Lieux numériques
  - → Formation et accompagnement
  - → Equipements innovants (pour Fablab et autres structures)
  - → Applications numériques

Les porteurs de projets éligibles

- Agglomérations, communautés de communes
- Communes
- Associations
- Structures publiques hors entreprises, écoles, hôpitaux, EHPAD, syndicats mixtes, groupements d'intérêts Publics ...

Le cadre de financement

- L'AAP 2023 est doté d'une enveloppe de 100 000€

en dont 80 000€ investissement dont 20 000€ en fonctionnement

- La subvention est à minima de 1000€ avec un maximum de 5000€

- Le nombre de projets sélectionnés et les montants de leur financement prendront également en compte une répartition équilibrée des projets à l'échelle intercommunale

- Pour l'investissement : l'aménagement d'un lieu, la réhabilitation des locaux, l'achat de matériels ...

- Pour le fonctionnement : des prestations de réalisation, de conseils, de communication, d'animations ...

Les critères de sélection

- Des projets qui s'inscrivent dans le domaine du numérique
- Des projets de développement numérique profitant à tous les Costarmoricains dans leur vie quotidienne
- Des projets innovants
- Des projets à l'échelle d'un territoire

Les modalités de sélection

- Un dossier de candidature dématérialisé avec la présentation du projet
- Une vidéo de présentation du projet de 2 minutes
- Un courrier mentionnant le soutien moral dans le projet numérique du territoire
- Une attestation sur l'honneur

Les trophées

Les trophées récompensent un projet que le jury met en avant dans chaque catégorie

- Prix « Numérique au quotidien »
- Prix « Usages numériques »
- Prix « Animation numérique »
- Prix « Innovation numérique »
- Prix « Coup de coeur du jury »

La synthèse des appels à projets

AAP 2019	AAP 2020	AAP 2022
Dotation 50 000 euros	Dotation 100 000 euros	Dotation 100 000 euros
32 dossiers de candidature	58 dossiers de candidatures	32 dossiers de candidature
19 projets retenus	32 projets retenus	26 projets retenus
11 lieux numériques soutenus	13 lieux numériques soutenus	11 lieux numériques soutenus

La cartographie des projets retenus AAP #2022

Retrouvez-nous sur

Le calendrier

Mars 2023	Validation de l'AAP en Commission Permanente et lancement de l'AAP
Mars - juin 2023	Présentation de l'AAP dans les territoires, conseils et proposition d'accompagnement
Mars – août 2023	Dépôt des dossiers de candidature
31 août 2023	Date limite de réponse à l'AAP
Septembre 2023	Jury pré-sélection des lauréats
Octobre 2023	Vote en Commission Permanente des lauréats et des subventions
Novembre 2023	Cérémonie de remise de prix en présence des lauréats

Répondre à l'appels à projets

→ Date limite de candidature : 31/08/2023

Notre page internet
https://cotesdarmor.fr/numerique

Nous contacter
DINUMAP@cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département